

LE TEMPS

migrations Samedi 25 juillet 2009

«Il n'y a pas de politique d'immigration parfaite»

Par G. R.

La gestion des sans-papiers peut induire des incohérences, selon les autorités vaudoises

La plupart des Equatoriens du canton ne font pas de demande de régularisation, car ils craignent d'être expulsés. C'est à la suite d'un contrôle, dans la rue ou sur leur lieu de travail que certains entreprennent les démarches nécessaires. Mais la majorité de ces requêtes est refusée au niveau fédéral. Plutôt que de partir, beaucoup décident alors de rester en Suisse et de vivre dans la clandestinité.

Pour Henri Rothen, chef du Service de la population (SPOP), le canton aurait dû agir quand il en était encore temps: «Pendant des années, les moyens consacrés à lutter contre ce phénomène ont probablement été insuffisants. Les effets pervers de l'augmentation rapide de la population clandestine ont été sous-estimés. Maintenant, le phénomène est si massif qu'il est difficile de l'enrayer.»

D'après les dernières estimations, datant de 2005, plus de 15 000 personnes sont sans-papiers dans le canton. Depuis 2002, Vaud a présenté à Berne 600 cas de demande d'obtention d'un permis humanitaire. Près de la moitié des dossiers ont été régularisés, dont 120 à 150 concernaient des Equatoriens. «Nous sommes le canton qui présente le plus de dossiers. En 2008, 40% des demandes déposées à Berne venaient de chez nous. Alors que Zurich n'en a présenté aucun», résume Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur. Le conseiller d'Etat s'oppose aux régularisations collectives: «Nous ne pouvons pas faire la démarche à la place des sans-papiers. Ils doivent faire le processus individuellement.»

Contrôle total impossible

D'après Henri Rothen, les employeurs, en donnant du travail aux sans-papiers, assument une lourde responsabilité dans le développement d'un problème devenu aujourd'hui difficilement maîtrisable. Il souligne également, même si la situation s'est selon lui grandement améliorée ces derniers temps, un manque de coordination entre les différents services s'occupant des sans-papiers.

«Avant, si un employeur nous demandait une carte AVS, nous ne contrôlions pas si l'employé avait le droit de travailler. Maintenant, avec la nouvelle loi contre le travail au noir, nous collaborons davantage avec les services de contrôle», explique Jacqueline Detraz, directrice adjointe de la caisse AVS. Qui précise que toute personne qui travaille doit cotiser même si elle n'a pas de papiers.

Philippe Leuba reconnaît que la situation génère quelques incohérences. Cependant, un contrôle absolu serait selon lui impossible: «Le secret fiscal existe, et nous risquerions d'empêcher les enfants d'être scolarisés. Il ne faut pas non plus tomber dans une politique inhumaine», prévient-il. Et le ministre de poursuivre: «Nous avons fixé des priorités. En premier lieu, les clandestins délinquants, pour lesquels nous ne faisons montre d'aucune complaisance. Puis les célibataires, et enfin les couples sans et avec des enfants. Mais il n'y a pas de politique d'immigration parfaite.»

